

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **ATTBLIME ABP-G**
 UFI: WAA0-W0KN-J00C-6HF2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
 Catégorie de processus PROC5 Mélange dans des processus par lots
 Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange
 Emploi de la substance / de la préparation Agent de matage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Graichen
 Produktions- und Vertriebs-GmbH
 Darmstädter Str. 127 - 129
 D-64625 Bensheim
 Tel.: +49(0)6251/73103
 Fax: +49(0)6251/77901
 e-mail: ehs@graichen-bensheim.de
 homepage: http://www.graichen.net
 Producteur: Graichen Produktions- und Vertriebs- GmbH
 Darmstädterstraße 127-129
 D-64625 Bensheim
 Germany
 Tel.: +49 6251 7707880
 Fax: +49 6251 77901
 E-Mail: ehs@graichen-bensheim.de
 www.graichen.net

Service chargé des renseignements: Produktsicherheit

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Pendant des heures de bureau: +49(0)6251/73103
 Dehors des heures de bureau: +49(0)172/7478476 Roland Fell

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 Mentions de danger

propane-2-ol
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

- . Résultats des évaluations PBT et vPvB
- . PBT: Non applicable.
- . vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

. Composants dangereux:

| | | | |
|-------------------|--------------|---|-----------|
| CAS: 67-63-0 | propane-2-ol | ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | 50 – 100% |
| EINECS: 200-661-7 | | | |

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- . Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- . Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- . Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- . Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

- . Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriquesAfin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- . Indications concernant le stockage commun:

Aucune exigence particulière.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec les matières: médicament, alimentaires- et nourriture compris toutes des agents; infectieuse, radioactive et mélange explosif; toxique et tres toxique agents.

- . Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-olVLEP | Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

DNEL

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

| | | |
|-------------|-----------------------------------|--|
| Oral | DNEL Long-term - systemic effects | 26 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung)) |
| Dermique | DNEL Long-term - systemic effects | 319 mg/kg bw/day (general (Allgemeinbevölkerung)) 888 mg/kg bw/day (Workers (Arbeitnehmer)) |
| Inhalatoire | DNEL Long-term - systemic effects | 89 mg/m ³ (general (Allgemeinbevölkerung)) 500 mg/m ³ (employee / Arbeitnehmer) 500 mg/m ³ (Workers (Arbeitnehmer)) |

PNEC

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

| | |
|---|------------|
| PNEC Soil (Boden) | 28 mg/kg |
| PNEC fresh water sediment (Süßwassersediment) | 552 mg/kg |
| PNEC fresh water (Süßwasser) | 140,9 mg/l |
| PNEC marine water sediment | 552 mg/kg |
| PNEC Marine water | 140,9 mg/l |
| PNEC-STP | 2.251 mg/l |

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales

Aspect:

| | |
|-----------------|----------------|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Gris clair |
| Odeur: | Genre alcool |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

valeur du pH:

Non déterminé.

Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 °C

Point d'éclair

12 °C

Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G

(suite de la page 3)

| | |
|---|--|
| . Température de décomposition: | Non déterminé. |
| . Température d'auto-inflammabilité: | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| . Propriétés explosives: | Non déterminé. |
| . Limites d'explosion: | |
| Inférieure: | 2 Vol % |
| Supérieure: | 12 Vol % |
| . Pression de vapeur à 20 °C: | 48 hPa |
| . Densité: | Non déterminée. |
| . Densité relative | Non déterminé. |
| . Densité de vapeur: | Non déterminé. |
| . Taux d'évaporation: | Non déterminé. |
| . Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| . Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| . Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| . Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 63,0 % |
| Eau: | 0,7 % |
| Teneur en substances solides: | 36,3 % |
| . 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

| | | |
|-------------|---------|---|
| Oral | LD50 | 5.840 mg/kg (rat) (Acute Oral Toxicity) |
| Dermique | LD50 | 12.870 mg/kg (rab) (Acute Dermal Toxicity) |
| Inhalatoire | LC50/4h | 72,6 mg/l (rat) |
| | LC50/6h | > 25 mg/l (rat) (Acute Inhalation Toxicity) |

CAS: 68891-38-3 Natriumlaurylethersulfat,

| | | |
|------|------|---------------------|
| Oral | LD50 | > 2.000 mg/kg (rat) |
|------|------|---------------------|

. Effet primaire d'irritation:

. Corrosion cutanée/irritation cutanée

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Ätz-/Reizwirkung auf die Haut (4h) (rabbit) (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Schwere Augenschädigung/-reizung (rabbit) (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Provoque une sévère irritation des yeux.

. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Indications toxicologiques complémentaires:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

| | |
|-----------------|---|
| NOAEL, maternal | 400 mg/kg KG/day (rat) |
| NOAEL, parents | 500 mg/kg KG/day (Two-Generation Reproduction Toxicity) |
| | 853 mg/kg KG/day (rat) (One-Generation Reproduction Toxicity Study) |

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

. Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G

(suite de la page 4)

. Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité pour la reproduction

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral | NOAEL, Parents | 500 mg/kg (rat) (Two-Generation Reproduction Toxicity)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

STOT RE | mg/kg/day (rat)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. Toxicité aquatique:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

EC50 > 100 mg/l (Bacteria)

EC50 (48h) > 100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)

EC50 (72h) > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 (96h) > 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

LC50 (24h) 9.714 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

9.640 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LC50 (48h) > 100 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))

LC50 (96h) > 9.640 – 10.000 mg/l (Pimephales promelas (fettköpf. Ellritze)) (Fish, Acute Toxicity Test)

LOEC (8d) 1.000 mg/l (Algae)

EC50 (3h) > 1.000 mg/l (activated sludge) (Mikroorganismen/Wirkung auf Belebtschlamm)

NOEC (21d) 30 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh) (Daphnia magna Reproduction Test)

NOEC (96h) 1.000 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibiti)

. 12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Biodegradability 30d | 70 – 84 % (aerob) ((Derterm. of the "Ready" Biodegr. Closed Bottle))

. 12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Log Pow | 0,05

. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Autres indications écologiques:

. Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Catalogue européen des déchets

HP3 | Inflammable

HP4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP5 | Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

. Emballages non nettoyés:

. Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU

. ADR, IMDG, IATA

UN1993

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (propane-2-ol)

. IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (propan-2-ol)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G

(suite de la page 5)

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



| | |
|-------------|-------------------------------|
| . Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. |
| . Étiquette | 3 |

. IMDG, IATA



| | |
|---------|--------------------------|
| . Class | 3 Liquides inflammables. |
| . Label | 3 |

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA

II

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

| | |
|--|------------------|
| . Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): | 33 |
| . No EMS: | F-E, <u>S</u> -E |
| . Stowage Category | B |

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. ADR

| | |
|----------------------------------|---|
| . Quantités limitées (LQ) | 1L |
| . Quantités exceptées (EQ) | Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml |
| . Catégorie de transport | 2 |
| . Code de restriction en tunnels | D/E |

. IMDG

| | |
|----------------------------|---|
| . Limited quantities (LQ) | 1L |
| . Excepted quantities (EQ) | Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |

. "Règlement type" de l'ONU:

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (PROPANE-2-OL), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|--|-------------------------------------|
| . Directive 2012/18/UE | |
| . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I | Aucun des composants n'est compris. |
| . Catégorie SEVESO | P5c LIQUIDES INFLAMMABLES |
| . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas | 5.000 t |
| . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut | 50.000 t |
| . RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII | Conditions de limitation: 3 |

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Service établissant la fiche technique:

Département "sécurité des produits"

. Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 24.01.2021

Numéro de version 1

Révision: 24.01.2021

Nom du produit: ATTBLIME ABP-G

(suite de la page 6)

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

FR